

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ruelisheim  
de la séance du 19 septembre 2024**

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** FAIVRE Jean-Michel ; Adjoint, MONGIN Paulette ; Adjointe, SCHIRCK Damien ; Adjoint, GIRARD Francis ; Adjoint, VOGEL Maurice ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; FUCHEY Françoise ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; KOEGLER Sabine ; BOTTLAENDER Valérie ; NISSLÉ Michael.

**Absent(e)(s) :**

Madame Alexia SOUBAYA

**Excusé(e)(s) :**

**Ont donné procuration :**

Monsieur Ghislain PETERSCHMITT à Monsieur Damien SCHIRCK

Madame Nathalie NICOLOSI à Monsieur Francis GIRARD

Madame Laurence COLARD à Madame Corinne SCHMUCK

**Assiste à la séance :**

LARGER Delphine, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du point : conventions de servitudes consenties à ENEDIS.**

**Ce point sera étudié au point 10, les divers passant au point 11.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2024,
2. Décision Modificative n°1,
3. Marché public : modification et approbation de l'APD relatif à « la restructuration et à l'extension partielle du CPI de Ruelisheim »,
4. Subvention exceptionnelle,
5. Intervention des sapeurs-pompiers,
6. Baux de chasse – déduction des frais liés aux baux,
7. Acquisition de parcelles rue de l'église,
8. Compte-Rendu des décisions par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal,
9. Intervention des Délégués Communautaires,
10. Divers.

*Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :*

- Les remerciements de Mme VALLAT Marie-France suite au décès de sa maman,
- Les remerciements de la famille MOSER suite au décès de Monsieur François MOSER,
- Les remerciements de M. LOEWERT à l'occasion de son 80<sup>ème</sup> anniversaire
- Les remerciements des époux ZIMMERMANN à l'occasion de leurs noces d'Albâtre.

*Monsieur FRARE demande à prendre la parole pour remercier les élus de leurs marques d'attention à l'occasion du décès de sa maman.*

- **AGENDA :**

Ci-joint, le calendrier des manifestations à venir. A retenir :

- 5 et 6 octobre 2024 : Repas d'Automne (foyer)
- 09 octobre 2024 : Réunion Calendrier Manifestations 2025 (mairie)
- 19 et 20 octobre 2024 : Bourse aux jouets et vêtements enfants (complexe)
- 10 novembre 2024 : Commémoration du 11 novembre (place de l'église)
- 14 novembre 2024 : Don du sang (foyer)
- 16 et 17 novembre 2024 : repas Ste-Cécile (foyer)

- 23 novembre 2024 : Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers (foyer)
- 30 novembre 2024/1<sup>er</sup> décembre 2024 : marché de Noël ASCL-R (place de l'église / foyer)
- 8 décembre 2024 : Fête Patronale (foyer)
- 13-14-15 décembre 2024 : Fête des Aînés (complexe sportif)

### **POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2024,**

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **POINT 2. Décision Modificative n° 1,**

Monsieur le Maire explique que des subventions d'investissement nous ont été notifiées après le vote du budget et qu'il convient de procéder à une décision modificative pour prendre en compte ces recettes dans la prévision budgétaire 2024 du budget d'investissement.

Ces recettes permettront d'abonder le compte 2111 (achat de terrains) en vue de l'acquisition de futures parcelles rue de l'église et du compte 2182 (matériel de transport en vue du remplacement du véhicule pompier suite à accident).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Recettes :

Compte 1323 : + 6 000.00 €

Compte 1326 : + 87 754.20 €

Compte 13461 : + 1 402.21 €

Compte 165 : + 1 385.00 €

#### Dépenses :

Compte 2111 : + 96 541.41 €

#### **ET**

#### **Dépenses :**

2111 : + 100 000.00 €

231 : - 100 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la décision modificative citée ci-dessus.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**17 voix POUR/18.**

**POINT 3. Marché Public : modification et approbation de l'APD relatif à « la restructuration et à l'extension partielle du CPI de Ruelisheim »,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait validé le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour les travaux relatifs à « la restructuration et l'extension partielle du CPI de Ruelisheim » pour un montant total de 726 200.00 € HT et explique au Conseil que ce DCE a dû être modifié par le bureau d'études KOESSLER suite à de nouvelles demandes émanant de la commune (suppression de l'inversement des bureaux à l'étage notamment).

Par conséquent, et après avoir examiné le DCE modifié, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de ce nouveau projet au coût total HT de 707 900.00 €, soit 849 480.00 € TTC ainsi que l'autorisation de lancer la procédure de marché public.

Ci-joint les lots estimés :

Lot 1 : Désamiantage :	15 000.00 € HT
Lot 2 : Démolition- Gros œuvre- VRD :	228 000.00 € HT
Lot 3 : Charpente bois :	15 000.00 € HT
Lot 4 : Etanchéité – Couverture – Zinguerie :	67 700.00 € HT
Lot 5 : Isolation thermique extérieure :	62 000.00 € HT
Lot 6 : Menuiserie extérieure PVC :	39 400.00 € HT
Lot 7 : Serrurerie :	5 400.00 € HT
Lot 8 : Portes sectionnelles :	14 500.00 € HT
Lot 9 : Plâtrerie-Faux-plafonds :	35 500.00 € HT
Lot 10 : Electricité – CF :	70 000.00 € HT
Lot 11 : Chauffage – Ventilation-Sanitaires :	96 700.00 € HT
Lot 12 : Infiltrométrie :	1 200.00 € HT
Lot 13 : Menuiserie intérieure bois :	27 000.00 € HT
Lot 14 : Carrelage-Faïence :	18 500.00 € HT
Lot 15 : Peinture :	12 000.00 € HT

**Soit un Total HT de 707 900.00 €.**

Monsieur le Maire précise que 4 options seront également retenues :

- Le mobilier casiers vestiaires pour 14 000.00 € estimés,
  - Le nettoyage de service avant livraison pour 2 500.00 € estimés
  - L'enseigne par lettrage pour 4 500.00 € estimés,
  - La gestion des accès par badges pour 3 500.00 € estimés
- Soit un total d'options pour 24 500 €

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet détaillé des travaux relatifs à « la restructuration et à l'extension partielle du CPI de Ruelisheim » pour un montant estimé à 707 900.00 € HT + options.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**17 voix POUR/18.**

#### **POINT 4. Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des festivités du 14 juillet 2024, un groupe de musique dénommé « Millenium Events » a assuré l'animation musicale de la soirée sous la commande du New Basket Ruelisheim.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00 € au NBR en guise de participation financière à cette soirée ainsi que la prise en charge financière des boissons pour les bénévoles (sapeurs- pompiers – fanfare - comité des jeunes etc..)

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention exceptionnelle à l'ASCL
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024- article 65748.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**17 voix POUR/18.**

#### **POINT 5. Intervention des Sapeurs-Pompiers pour destruction de nids de guêpes**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place dès 2021 d'une tarification au profit des sapeurs-pompiers pour la destruction de nids de guêpes sur la commune et explique que la réglementation concernant l'intervention des pompiers pour destruction de nids de guêpes a évolué. En effet, le SDIS a pris des mesures pour réduire l'engagement de ses sapeurs-pompiers dans la destruction de nids et pour préserver ainsi leur capacité opérationnelle pour assurer les missions d'urgence.

Par conséquent, les pompiers n'interviennent généralement donc plus pour détruire les nids de guêpes situés dans des propriétés privées (maison – appartement - locaux

professionnels). Dans ce cas, il est recommandé de faire appel à un professionnel spécialisé dans la destruction des nids de guêpes.

En outre, les pompiers peuvent intervenir si le nid se trouve dans un environnement sensible sur la voie publique, comme près d'une école ou d'une crèche et présente un danger immédiat.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'entériner la décision suivante :

- De supprimer le tarif relatif à l'intervention des sapeurs-pompiers pour destruction de nids de guêpes sur la commune de Ruelisheim à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

▣ **VALIDE** cette décision.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**17 voix POUR/18.**

*Les élus proposent de relayer cette information dans le prochain Ruel Info. Monsieur RAMUNDI suggère de pouvoir donner une liste d'entreprises privées susceptibles d'intervenir aux habitants qui appelleraient pour un nid de guêpe à détruire, notamment s'il s'agit de personnes âgées.*

## **POINT 6. Baux de chasse – déduction des frais liés aux baux**

Le Maire expose,

La chasse en Alsace-Moselle est soumise au régime particulier du droit local intégré au code de l'environnement et s'applique indépendamment des évolutions nationales.

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la Commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, du passage de l'appel d'offre jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires.

La procédure nous permet de récupérer ces frais sur le montant du produit de la chasse avant répartition, à condition de délibérer en ce sens.

Le maire, propose donc de **déduire** du montant reversé aux propriétaires :

- Le coût du logiciel « Chasse Alsace Moselle » d'IllicobWeb auprès de la Société MSV Ingénierie, 7 Rue des Primevères, 68600 FRÉLAND d'un montant de 360 € TTC /an (révisable sur les 9 ans), nécessaire à la gestion des baux de chasse.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire, ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déduire du montant reversé aux propriétaires les frais cités-ci-dessus.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**17 voix POUR/18.**

### **POINT 7. Acquisition de parcelles rue de l'église**

Ce point est ajourné fait du nouveau découpage parcellaire réalisé par le géomètre et enregistré au service du cadastre.

Monsieur le Maire propose de débattre sur ce point, hors presse, à l'issue du conseil municipal.

### **POINT 8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal**

- Concessions dans les cimetières :
  - Renouvellement de concession : Rangée 25 n° 193A
- Droit de préemption urbain

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M <sup>2</sup>	Lieu des travaux	Décision
15/2024	24	178	479	14 RUE CHARLES PEGUY	./.
16/2024	34	34	1899	11 RUE DU MAL GALLIENI	./.
17/2024	3	59	826	5 RUE DE L'ILL	./.

### **POINT 9. Interventions des Délégués Communautaires**

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Le conseil d'agglomération aura lieu à la fin du mois.  Monsieur le Maire revient sur le projet VULCAN : il informe que M2A a proposé un recours concernant la recherche de géothermie et la recherche de lithium. 8
---	--

	<p>communes seraient concernées ainsi qu'une petite partie de Ruelisheim.</p> <p>M2A est favorable à ces recherches autour du site de STELLANTIS mais pas au-delà.</p> <p>Monsieur le Maire explique que la commune s'est associée à ce recours via un courrier à M2A mais pas de façon officielle car Monsieur le Maire ne dispose pas de la délégation du CM pour ester en justice. Il aurait fallu provoquer un CM en urgence pour acter cette délégation, et ce, avant le 12 /09/2024. C'était un peu cours en termes de temps.</p>
<p>SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- VOGEL Maurice</li><li>- FRARE Francis</li><li>- VOGT Pascal</li><li>- NISSELIÉ Michaël</li></ul>	RAS.
<p>SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- DUSSOURD Francis,</li><li>- VOGEL Maurice.</li></ul>	<p>Les travaux de roulement sur la digue vont être entrepris à l'issue des travaux rue des Pierres et rue de l'Ill. Rivières de Haute-Alsace attend le feu vert de la commune pour démarrer les travaux.</p> <p>Les travaux iront du pont jusqu'au chemin de Ensisheim, et 2 accès piste cyclable en concassé seront réalisés.</p>
<p>SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNALES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- DUSSOURD Francis,</li><li>- FRARE Francis</li></ul>	



**POINT 10 : Conventions de servitudes consenties à ENEDIS :**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un projet d'extension du réseau Basse Tension pour alimenter un nouveau branchement dans la rue de Wittenheim, ENEDIS prévoit de poser un câble réseau souterrain ainsi qu'un poteau béton sur une parcelle privée appartenant à la commune de Ruelisheim (parcelle sise en section 04 – n° 156).

Pour ce type d'ouvrage sur un terrain privé appartenant à la commune, une convention de servitude doit être signée entre la commune et ENEDIS. En l'espèce, il s'agira d'une convention de servitude pour le réseau souterrain et une convention de servitude pour le poteau.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces deux conventions de servitudes permettant le branchement via la parcelle privée de la commune (parcelle sise en section 4 n° 156).

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions de servitudes avec ENEDIS (l'une pour le réseau souterrain, l'autre pour le poteau) se rapportant à la parcelle sise en section 4 n° 156.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**1 abstention - 16 voix POUR/18.**

**POINT 11. Divers**

- **Valise PLUi**

Monsieur le Maire rappelle la prochaine réunion du 25/09/2024 où il faudra défendre les terrains en extension que la commune souhaite conserver.

Au moment du SCOT, on nous avait attribué 3 hectares. La commune a semble-t-il consommé plus de 4.5 hectares. Il ne reste donc quasiment plus rien.

La commune souhaite conserver la zone de 30 ares dans la rue de la forêt et les 0.8 hectares à l'entrée de Wittenheim.

La zone 2AU sera rendue.

- **Repas de Noël du personnel communal :**

Vendredi 06/12/2024 à 19h00 à l'auberge du Chêne.

- **Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération :**

La cérémonie aura lieu le 02/02/2025.

Une réunion préparatoire aura lieu le mardi 08/10/2024 à 19h00 en mairie.

▪ **Fête des aînés :**

Elle aura lieu le dimanche 15/12/2024.

Levée de séance à 20h40.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Ruelisheim**  
**de la séance du 19 septembre 2024**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2024,
2. Décision Modificative n°1,
3. Marché public : modification et approbation de l'APD relatif à « la restructuration et à l'extension partielle du CPI de Ruelisheim »,
4. Subvention Exceptionnelle,
5. Intervention des Sapeurs-Pompiers,
6. Baux de chasse – déduction des frais liés aux baux,
7. Acquisition de parcelles rue de l'église,
8. Compte-rendu des décisions prises par la mairie suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal
9. Intervention des Délégués Communautaires
10. Conventions de servitudes consenties à ENEDIS,
11. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MONGIN Paulette	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint	A donné procuration à Francis GIRARD	
GIRARD Francis	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale	A donné procuration à Corinne SCHMUCK	
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	A donné procuration à Damien SCHIRCK	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale	Absente	